

*Périodiques non canadiens*

Il est assez étonnant, pour quiconque ne vit pas dans cette province, de constater que les membres du comité qui viennent de là, tels que le député de Comox-Alberni (M. Anderson) et le député de Burnay-Seymour (M. Raines) n'aient pas appuyé des arrangements qui permettraient à KVOS de continuer à radiodiffuser, mais que de fait ils semblaient souvent mener la lutte visant à détruire KVOS et à l'empêcher de diffuser.

Après les audiences que le CRTC a tenues à Vancouver au sujet de l'expansion du réseau de télévision de Radio-Canada dans cette région, je ne vois pas comment les ministériels peuvent, après avoir trompé leurs électeurs à ce sujet, venir faire aux audiences du comité des commentaires en totale contradiction avec les opinions des gens qui les ont élus. Évidemment, c'est leur rôle d'établir ce que leurs électeurs pensent de la question et de faire connaître leur point de vue au cours des débats à la Chambre. Mais ils n'en ont rien fait. En fait, ils se sont franchement opposés à l'instauration du service que désirent les gens de la Colombie-Britannique. Je trouve vraiment sidérant que des députés de Colombie-Britannique aient pu faire à l'égard de l'avenir de KVOS des déclarations comme celles du député de Comox-Alberni et du député de Burnaby-Seymour.

J'aimerais faire remarquer au ministre des Communications (M<sup>me</sup> Sauvé) quelles conséquences le bill C-58 a déjà eu sur les programmes de télévision au sud du Manitoba. Au cours de la vingt-neuvième législature, les compagnies de câblodistribution du Manitoba ont présenté plusieurs demandes au CRTC pour étendre leurs services. Le CRTC a organisé des audiences à Winnipeg. Les compagnies lui ont présenté leurs demandes. Un certain nombre de résidents de ma circonscription et surtout de la région de Pine Falls, qui sont à 80 ou 90 milles de Winnipeg et n'obtiennent qu'un service très marginal du poste de télévision de Radio-Canada à Winnipeg, estimaient avoir droit au câble, ce qui aurait amélioré le service dans leur région.

Une compagnie de câblodistribution de Winnipeg leur a offert ses services. Elle était prête à s'installer dans la région pour leur fournir le service. Ainsi, la compagnie de câblodistribution a présenté sa demande avec l'appui des résidents de la région dans l'espoir qu'elle recevrait l'approbation du CRTC. Ces gens demandaient seulement qu'on accorde à une région rurale du Manitoba le même service de câblodistribution que celui qui est offert actuellement à Winnipeg. Tel était l'essentiel de la demande. Étant donné l'attitude de l'ancien ministre des Communications et de l'ancien président du CRTC à l'égard des demandes de télédiffusion, cette demande est toujours à l'étude. Elle a été présentée au cours de la 29<sup>e</sup> législature. Et nous attendons toujours une décision à cet égard. Chaque fois que nous nous renseignons, on nous dit que la demande n'a été ni approuvée ni rejetée. On nous dit que le Conseil attend que le gouvernement fasse connaître sa politique en matière de télédiffusion.

Puisque cette demande est toujours à l'étude, c'est comme si la décision du CRTC avait été négative car les espoirs de ces personnes ne se sont pas encore réalisés. Les intéressés se demandent pourquoi, alors qu'ils sont disposés à en payer le prix, ils ne peuvent bénéficier des mêmes services qui existent dans les régions des grandes villes comme Toronto et Winnipeg. J'aimerais que le ministre nous donne quelques explications quand elle jugera néces-

[M. Epp.]

saire d'intervenir dans le débat, à propos de cette question que j'estime assez simple.

Vendredi dernier, le député de Bruce-Grey (M. Douglas) qui collabore activement aux travaux du comité, a tenu ces propos qui figurent à la page 10930 du hansard du 13 février 1976:

Brièvement, monsieur l'Orateur, j'espère que le député . . .

Il s'agit du député d'Okanagan-Boundary (M. Wise).

. . . examinera le programme accéléré qu'on a présenté à la Chambre pour permettre aux localités d'au moins 500 habitants de capter les émissions.

Je voudrais signaler au député de Bruce-Grey que le prétendu programme accéléré nous suscite également des difficultés. Pour ce qui est du bill C-58, je dirais que depuis nombre d'années existe une station frontalière—une station pirate, comme certaines personnes ont l'habitude de l'appeler—KCND, à Pembina, (Dakota du Nord). Située près du 49<sup>e</sup> parallèle sur le territoire des États-Unis, cette station diffuse dans la ville de Winnipeg de même que dans la région rurale avoisinante. Elle constituait une troisième station de télévision de langue anglaise pour les Manitobains du Sud, lorsque fut présenté le bill C-58. Je ne veux pas dire au ministre que ce soit uniquement à cause du bill C-58 que cela est arrivé, mais ce bill a été l'une des causes, je crois. En tout cas, la station KCND a cru qu'elle devrait cesser ses activités si les frais de la publicité achetée chez elle n'étaient plus déductibles aux fins d'impôt. C'est ce qu'elle a fait et il a été prévu que si l'entreprise de télévision Canawest de Winnipeg obtenait un permis du CRTC, les biens de KCND de Pembina (Dakota-Nord) seraient vendus à KCND de Winnipeg, associé avec Canawest.

● (1630)

En outre, la station KCND est actuellement associée avec le réseau Global et maintenant les habitants de Winnipeg—je ne parle pas des utilisateurs du câble mais des téléspectateurs en général—jouissent de nouveau de trois réseaux de langue anglaise: Radio-Canada, CTV et Global. Les personnes qui vivent assez près de la région de Winnipeg bénéficient également de ces trois réseaux de télévision de langue anglaise. Il en résulte à l'égard de ce qu'on appelle les régions éloignées—je ris sous cape lorsque j'entends le mot «éloigné» quand je parle à des fonctionnaires de Radio-Canada, car je ne parle pas d'endroits très éloignés de la région métropolitaine de Winnipeg, mais plutôt des villes et villages à 50, 60 ou 70 milles de là—lorsqu'ils parlent de la diffusion des émissions dans l'extrême sud-est du Manitoba, les fonctionnaires de Radio-Canada peuvent fournir bien peu de réponses satisfaisantes.

Voici comment se présente la situation. Lorsque KCND a quitté l'antenne pour être remplacée par Global, nous avons perdu la desserte de la télévision dans le sud-est du Manitoba, par exemple, à Sprague, Piney et autres localités avoisinantes. Au moins, les habitants de cette région peuvent capter, et fort bien, KCND Pembina, (North Dakota), de plus, la diffusion est excellente, alors que la desserte de Radio-Canada ou CTV est à peu près nulle. Tout dépend de l'endroit où l'on habite. Dans certains secteurs, la diffusion est meilleure que dans certaines autres; mais de façon générale, elle n'est pas bonne et les gens doivent recourir à des amplificateurs et à des antennes à rotor pour tenter de capter au moins un signal marginal. Depuis que KCND ne transmet plus dans cette région, les gens sont privés de la seule bonne diffusion télévision qu'ils recevaient, je parle de la qualité du signal plutôt que des émissions.